



Nouveau repère à l'entrée de la ville, le siège de la communauté de communes se fonde néanmoins dans son environnement urbain et naturel.

VALENCE-D'AGEN

UN NID COMMUNAUTAIRE

Tout en s'imposant par sa silhouette originale, le siège de la communauté de communes des Deux-Rives tisse un dialogue subtil avec le contexte urbain et naturel. L'opération de restauration-extension est signée Hessamfar et Vérons.

Dominique Crébassol, journaliste
Didier Taillefer, photographe

A

Valence-d'Agen, le nouveau siège de la communauté de communes des Deux-Rives est devenu, dès sa livraison en septembre 2018, l'un des bâtiments iconiques de la ville. Son apparence est d'ailleurs si frappante que les Valenciens n'ont pas tardé à lui donner des surnoms, comme « le nid » ou « le panier ». Et c'est bien l'image que perçoit le visiteur qui, arrivant à Valence par le sud, franchit successivement les ponts sur la Garonne, le canal de Golfech et le canal latéral à la Garonne. Passant des terres basses de la vallée au centre de la ville bâtie sur une hauteur, il voit se rapprocher un volume horizontal habillé de lattes ondulées et entrelacées, tels des brins d'herbe ou des tiges d'osier.

De loin, ce « nid » semble flotter au-dessus d'une muraille blanche. De plus près, on voit la partition en trois strates du bâtiment, constitué d'un soubassement en béton immaculé, surmonté d'une enveloppe de verre, et, au dernier niveau, décollé de la structure proprement dite, d'un habillage en vagues de bois ondoyantes. Repère spatial dans la cité, emblème de la collectivité publique qu'elle abrite, l'extension du siège de la communauté de communes joue le rôle d'une entrée de ville, transposant dans un langage contemporain la fonction autrefois dévolue aux portes monumentales dans les enceintes urbaines.



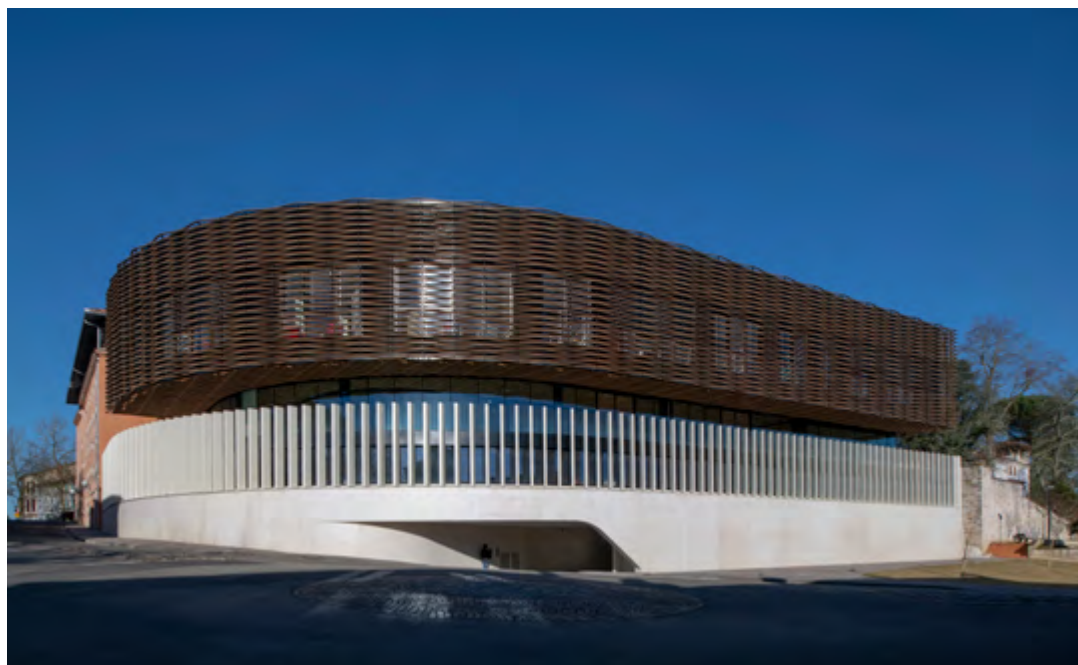
Verre, bois et béton

À première vue, le bâtiment impose une rupture franche dans le paysage. Mais son observation attentive révèle le travail de couture fine qu'ont réalisé ses architectes, Marjan Hessamfar et Joe Vérons, afin de le rattacher au contexte urbain et naturel. Avec des compétences élargies par les récentes réformes territoriales, la communauté de communes des Deux-Rives se trouvait à l'étroit dans ses locaux situés en ce même emplacement. Les maîtres d'œuvre ont opté pour la démolition de quatre bâtiments, la réhabilitation du cinquième et la construction d'une aile perpendiculaire.

Le nouvel ensemble épouse la ligne courbe des voies menant des ponts et de la route départementale à la rue pénétrant dans le centre de Valence. En raison du dénivelé du terrain d'implantation, si, côté sud, le siège de la communauté de communes pré-

Sur la façade sud, une large coursive suit l'ondulation du bâtiment d'extension et ouvre sur la vallée et les cours d'eau coulant au pied de Valence-d'Agen.

Côté sud, l'extension présente un front monumental à trois strates, bordé d'une rue passante. Côté ville, le bâtiment, allégé par l'emploi du verre en façade, communique avec une vaste esplanade et le parc public attenant.



► L'habillage de la partie haute des façades de l'extension est constitué de lames de mélèze courbées, qui animent l'édifice d'un mouvement d'ondulation, évoquant la nature et l'eau.

sente un front bâti de haute élévation, côté ville, il s'allège, ne dressant plus que deux niveaux, dont un rez-de-chaussée enveloppé de verre. Traité en verre-miroir, par exemple pour les ouvertures du bâtiment réhabilité, il reflète les constructions anciennes en brique et pierre de la rue du Général-Vidalot. Traité en transparence, comme dans le cas de l'extension où se trouvent la salle du conseil communautaire et le hall d'accueil, il met en relation directe les Valenciens avec les élus et les services publics de la collectivité. Une vaste esplanade est ouverte

côté ville, comme une nouvelle place où peuvent se tenir des manifestations. À l'intérieur de l'extension, le sol est couvert de dalles de calcaire, dans la continuité du sol extérieur aux couleurs claires, et l'entrelacement des lattes de mélèze lamellé collé de la façade se poursuit à l'horizontale sur le plafond du rez-de-chaussée. La restauration du bâtiment conservé renforce l'effet de continuité entre les époques et les états, ancien et contemporain, de l'édifice. De l'ancien couvent des Capucins, construit vers 1679 par Jacques Laporte, il reste

un bâtiment en brique à génoise et beaux encadrements d'ouvertures en pierre. Vendus comme bien national en 1791, les bâtiments ont été remaniés au fil des siècles, hébergeant tour à tour un tribunal et des bureaux administratifs, la gendarmerie et, depuis le début des années 2000, la communauté de communes des Deux-Rives. L'édifice a fait l'objet d'une intervention minimale (traitement des façades, restructuration de la toiture). Une lamelle en béton et verre ménage la transition entre la nouvelle aile et l'ancien bâtiment.



Droites et courbes

L'intervention d'Hessamfar et Vérons ne s'arrête pas à l'édification d'un bâtiment fonctionnel et à son intégration dans un contexte urbain. Le duo d'architectes s'est fait repérer, au début de son activité, en imaginant en Iran un projet qui consistait à réhabiliter le cours d'une rivière pour le transformer en ligne urbaine. Depuis, ils ont livré des bâtiments entretenant une forme de «convivencia», pour user d'un terme occitan, avec la nature ou ce qu'il en subsiste dans les villes. Le choix du bois qui revêt une partie de l'enveloppe de l'extension n'y est pas étranger. La relation au végétal s'affirme par ailleurs dans le traitement paysager du petit parc public, au pied de l'édifice. Les beaux arbres ont été conservés et leur pied entouré de caillebotis en bois ; des assises cubiques en bois sont disposées en alternance avec des bancs en béton blanc, et les allées ondoient à travers les pelouses. La nature, plus lointaine, reste perceptible depuis l'esplanade, côté ville. Le regard traverse en effet le hall traité en transparence et mène jusqu'aux cours d'eau et aux coteaux verdoyants qui se devinent à quelques kilomètres de distance. Côté sud, une coursive longe l'extension et offre des vues imprenables sur le grand paysage.

Les architectes ont également maintenu un équilibre entre lignes droites et lignes courbes. Le duo fait jaillir un bataillon d'épines métalliques verticales côté sud et affirme l'angle droit formé par le raccordement des deux bâtiments. En revanche, il propage des ondoiements de vagues sur les cloisons séparant les bureaux de l'aile historique, les rangées de tables des élus dans la salle du conseil ou les arêtes adoucies des garde-corps ou des rampes... En adoptant, sans esprit de système, le tracé ondulé du logo

de la collectivité publique, Hessamfar et Vérons livrent un lieu à la structure constructive claire, dynamisé par des courbes organiques et tissant étroitement dehors et dedans, ville et nature, forme et fonction.



La double peau en lamelles de bois sert de brise-soleil sans occulter les vues sur le paysage.

Traité en transparence, le hall traversant du bâtiment met en relation le centre urbain avec la nature environnante.

Maître d'ouvrage

*Communauté de communes des Deux-Rives
Semateg MOA mandataire*

Maître d'œuvre

Marjan Hessamfar et Joe Vérons

Surface

1583 m² SHON

Coût

5 175 000 € HT